Séance du 03/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Délibération n° : 224
Dossier : 190432

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Soutien aux écoles de musique et aux pratiques amateurs - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 24/05/2019
Compte rendu affiché le : 04/06/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour jusqu'à la question n° 65 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, Mme Geneviève ALBOUY (présente jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER (présent à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour)

Absents-Excusés :
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) M. Florent PIGEON (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU)

Absents :
M. Lionel SAUGUES

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 03/06/2019

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Délibération n° : 224
Dossier : 190432

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Soutien aux écoles de musique et aux pratiques amateurs - Approbation.

□ Rappel et Références :
Le plan de mandat municipal fixe les grands axes d'une politique qui envisage la structuration du soutien aux pratiques artistiques des amateurs ainsi que l'épanouissement des pratiques culturelles les plus diversifiées. Il s'agit de libérer les énergies créatives en favorisant la pratique de tous les arts.

Concernant l'aide aux pratiques en amateurs, la Ville de Saint-Etienne souhaite non seulement soutenir une diversité importante de disciplines afin que chacun puisse pratiquer les arts de son choix mais aussi permettre aux stéphanois de suivre un parcours artistique tout au long de leur vie. Cette pratique, en amateur ou dans une perspective de préparation à une future professionnalisation, doit permettre à la fois l'épanouissement personnel de chacun mais aussi le passage vers le stade d'émergence artistique.

□ Motivation et Opportunité :
Le soutien aux pratiques amateurs s'organise autour de deux axes.

Le premier s'adresse prioritairement aux associations et structures qui organisent des ateliers de pratiques, des expositions ou des spectacles basés sur l'implication d'amateurs, la plupart du temps encadrés par des professionnels.

Le second axe de soutien porte sur les écoles de musique associatives. Le territoire stéphanois compte 4 écoles répondant aux critères d'éligibilité fixés par le schéma départemental des enseignements artistiques de la Loire. Cette labellisation est encadrée par une charte partenariale associant la Ville de Saint-Étienne, le Département de la Loire et les écoles de musiques associatives et a été approuvée en Conseil Municipal le 26 juin 2017 (délibération n°214).

Pour ces écoles de musique, un acompte a été versé à l'occasion du Conseil Municipal du 26 novembre 2018. Cette aide, permettant la continuité des projets durant l'année scolaire 2018-2019, est aujourd'hui complétée par une subvention dont le montant est calculé sur la base des critères suivants:
- nombre d'élèves inscrits,
- type d'enseignement suivis par les élèves,
- âge et lieu de résidence des élèves,
- nombre d'heure, niveau de qualification et type d'enseignement dispensés par les professeurs,
- taux d'implication dans les processus de mutualisation entre les écoles,
- politique tarifaire,
- animation locale et action culturelle en direction des publics.

La collectivité avait contracté avec ces quatre écoles de musique des conventions d'objectifs couvrant la période de 2016 à 2018. Arrivées à termes, il est proposé de renouveler ces conventions d'objectifs pour la période de 2019 à 2021.

□ Contenu :
Ainsi et considérant les objectifs du plan de mandat de la Ville de Saint-Étienne, l'ambition culturelle portée par la collectivité et l'ensemble des sollicitations des différents acteurs culturels ainsi que des écoles de musique, les soutiens financiers tels que précisés dans le tableau annexé sont soumis à l'approbation du Conseil municipal.

<u>Aide au fonctionnement</u>

Association	Montant subvention 2018	Subvention déjà versée en 2019	Subvention proposée au

		(acompte)	CM de juin 2019
ARTISTES INDEPENDANTS FOREZIENS	200 €		200 €
ATELIER DE LA RUE RAISIN	15 500 €	7 600 €	7 400 €
L'ATELIER DE LA CREATION	2 000 €		2 700 €
L'ECHAUGUETTE	3 000 €		3 000 €
MINE D'ART	2 200 €		2 300 €
RENCART CERAMIQUE	3 100 €		2 900 €
REVE D'AILLEURS	800 €		1 000 €
AMUSE	450 €		450 €
CHORALE DE BEAULIEU	250 €		250 €
CHORALE DE L'ARC EN CIEL	450 €		400 €
ENSEMBLE TELEMAN	2 700 €		2 750 €
ENSEMBLE UNA CORDA	1 000 €		800 €
ENSEMBLE VOCAL AGACHOR	650 €		600 €
ENSEMBLE VOCAL DE ST ETIENNE	700 €		700 €
GROUPE VOCAL CANTABILE	250 €		250 €
HARMONIE DE COTE CHAUDE	1 500 €		1 500 €
HARMONIE DE SAINT ETIENNE	1 500 €		1 500 €
L'ALPEE – AMIS DU CLUB ALPIN	0 €		250 €
LYRICA PAYRE	0 €		250 €
LES AMIS REUNIS	450 €		450 €
OFFICE MUSICAL	7 200 €	3 200 €	3 300 €
RENAISSANCE DE L'ORGUE DE SAINT LOUIS	400 €		400 €
SAINT ETIENNE ET SES ORGUES	700 €		400 €
UBI CANTUS	1 800 €		1 500 €
UNION MUSICALE DE TERRENOIRE	500 €		500 €
VOIX D'AUTOMNE	400 €		400 €
ASSOCIATION	500 €		500 €

D'ASTRONOMIE DE LA LOIRE			
CENTRE MUSICAL MASSENET	22 585 €	11 000 €	9 000 €
ECOLE DE MUSIQUE CENTRE VILLE	32 732 €	15 000 €	17 482 €
ECOLE DE MUSIQUE DE SOLAURE	17 988 €	8 500 €	9 746 €
LE PLATEAU 42	9 000 €	4 500 €	4 500 €
AGRIMACES- REMUE-MENINGES	1 000 €		2 000 €
CAPUCINE	750 €		750 €
CERCLE DES LETTRES ET DES ARTS	400 €		400 €
LES KIPOUNIS	2 800 €		3 100 €
UNION ARTISTIQUE DES CHEMINOTS FRANCAIS	2 600 €		4 800 €
AMIS DES ONDES RADIO-DIO	2 000 €	4 000 €	1 000 €
TOTAL	140 055 €	53 800 €	**89 428 €**

Aide au projets

Association	Intitulé du projet	Subvention proposée au CM de juin 2019
BEAUX LIEUX DES ARTS	Projet biennale arts singuliers	3 000 €
LES AMIS REUNIS	Projet anniversaire 2019	300 €
METROPOLIS 42	Nos Talents sur scène	2 600 €
CENTRE MUSICAL MASSENET	Aide à la fusion	2 000 €
ECOLE DE MUSIQUE CENTRE VILLE	Aide à la fusion	8 500 €
ECOLE DE MUSIQUE DE SOLAURE	Achat de matériels (aide exceptionnelle suite à cambriolage)	4 200 €
LE PLATEAU 42	Fête de quartier	2 000 €
MONTOREVES	Nouvelle création théâtrale	800 €
THEATRE LES 3 COUPS	Nouvelle création théâtrale	1 100 €
AGRIMACES- REMUE-MENINGES	Projet "Allez à la rencontre des parents isolés"	1 500 €
UNION ARTISTIQUE DES CHEMINOTS	Festival Printemps En scène	500 €
TOTAL		**26 500 €**

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
La Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 115 928 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	115 928 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le montant des soutiens financiers aux structures dédiées aux pratiques amateurs, ainsi qu'aux écoles de musiques associatives récapitulés dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 115 928 €,
- approuver la convention financière 2019 à intervenir avec l'école de musique du Centre-Ville,
- approuver les conventions d'objectifs à intervenir avec l'Ecole de Musique du Centre-Ville, l'Ecole de Musique de Solaure, le Centre Musical Massenet et Le Plateau,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces conventions ainsi que les actes de gestion s'y rapportant dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** BP 2019 - Chapitre 65-Article 6574
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Marc CHASSAUBENE**